

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 27 février 2026****Nombre de Membres**

En exercice :	21
Présents au Conseil :	18
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	2

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept février à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation

23/02/2026

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration : Aline Carrière à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin,

Absente : Aline Louvrier

Secrétaire de séance : Jean de la Rochefoucauld.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2026.02.010**OBJET : Participations financières.**

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux du périscolaire, la commune a réalisé et mutualisé des travaux pour le raccordement de la nouvelle école et qu'il convient de les refacturer à la CCA 800 pour un montant de 8 395.70€ T.T.C. Monsieur le Maire précise qu'une convention est nécessaire entre les deux entités.

Il en est de même entre la commune et Eliad concernant la fourniture d'électroménager. En effet, suite à l'aménagement de l'accueil de jour au presbytère, le Maire avait proposé d'équiper la cuisine d'un lave-vaisselle, d'une plaque de cuisson et d'un four encastrable à un prix compétitif et convenu de refacturer l'ensemble à ELIAD pour un montant de 1 060.80€ T.T.C.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Valident les participations financières de la CCA800 pour un montant de 8 395.70€ T.T.C et d'Eliad pour un montant de 1 060.80€ T.T.C.
- Donnent pouvoir au Maire afin de signer les conventions.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 025-200068401-20260227-2026_02_010-DE

Bersier
Levraut

Le Maire,
Marc SAULNIER.